

Fiche de renseignements 2025/2026

Réservé au SHVC

N° LICENCE : N° Montant licence ES - CH - CHV

KID : (1^{ère} Licence et moins de 10 ans) : 20.06 € Licence Fédérale (jusqu'à 8ème Lame) : 41,46 €

Licence Compétition (Dès le Patin d'acier) : 66.06 €

NOM DU GROUPE : COTISATION : ES - CH - CHV

Date de remise du dossier complet : Date de passage de la licence :

ECRIRE EN MAJUSCULE S.V.P

Nom du patineur : Prénom Sexe : F - M

Date de Naissance : Lieu de Naissance : Nationalité

Adresse : VILLE CODE POSTAL :

@ Email du patineur : Portable : / / / /

Ecole fréquentée : Nom : Ville : Classe :

Personne à joindre en cas d'absence des parents : Nom : Téléphone :

Nom / Prénom de la mère: Profession

Tel Domicile : Travail : Portable :

Nom / Prénom du père : Profession

Tel Domicile : Travail : Portable :

@ Email: qui servira pour recevoir toute la communication (Indispensable)

Merci de donner une adresse que vous consultez régulièrement

A Valenciennes, le.....

Signature(s)

Fiche de renseignements 2025/2026

Jardin de glace : enfants dès 3 ans et du primaire n'ayant jamais patiné)

Club 1 : Oursons

Club 2 : Esquimaux

Club 3 : Flocons

Club 4 : Ours Blancs Débutants / Confirmés

Adultes : (pour + de 18 ans – avec ou sans médaille)

PATINAGE SYNCHRONISE COMPETITION LA SIGNATURE DE LA CHARTE DU COMPETITEUR EST OBLIGATOIRE

DETECTION SYNCHRO : (sélection entraîneur) JUVENILE : (sélection entraîneur) NOVICE A et/ou B : (sélection entraîneur) JUNIOR : (sélection entraîneur)

MIXED-AGES : (sélection entraîneur) SENIOR : (sélection entraîneur) LS : (sélection entraîneur)

PATINAGE ARTISTIQUE COMPETITION LA SIGNATURE DE LA CHARTE DU COMPETITEUR EST OBLIGATOIRE

BABYS : (sélection entraîneur) COMPETITION : (sélection entraîneur) PRE-COMPETITION : (sélection entraîneur) PEPINIERE : (sélection entraîneur)

LC: (sélection entraîneur) ECOLE DE GLACE : (sélection entraîneur)

Je soussigné(e).....

Représentant légal

de.....

Déclare avoir pris connaissance :

Des coûts et horaires d'entraînements du **Skate Hainaut Valenciennes Club** et m'engage à régler la **saison 2025-2026 dès l'inscription**.

Avoir pris connaissance du règlement général du SHVC consultable sur le site du SHVC, et ou disponible au bureau de l'association.

Avoir pris connaissance de la demande d'adhésion au contrat d'assurance de la FFSG à réception du dossier

Autoriser les responsables ou les membres de l'encadrement du SHVC à faire pratiquer sur la personne de mon enfant toute intervention ou soins médicaux, ainsi qu'anesthésie, qui en cas d'urgence apparaîtraient nécessaires.

Autoriser mon enfant à apparaître sur les outils de communications, reportages et images réalisés par le SHVC. Si **NON**, ne pouvant pas contrôler les images lors de nos représentations publiques, votre enfant ne pourra donc pas y participer.



OUI NON



Avoir pris connaissance qu'un arrêt ne peut prétendre à un remboursement par le SHVC même partiel. Seul le licencié blessé qui se voit obligé de mettre fin à sa saison sportive, pour motif médical (certificat médical établi par un médecin du sport), se verra rembourser sa cotisation club (sauf licence) au prorata de la période non utilisée par l'assurance de la FFSG et ce dans la limite de la garantie applicable. Les démarches devront être effectuées par le licencié

A Valenciennes, le.....

Signature(s)